

COMITE DES FETES



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Objet : Vides-greniers 2026

Le Comité des Fêtes de Saint Jacut organise deux vide- greniers en juillet et août 2026 :

- Le 26 juillet,
- Le 16 aout 2026

Pour y participer, veuillez :

1. Compléter et signer l'attestation sur l'honneur ci-jointe.
 - Merci de l'envoyer par mail à l'adresse : videgrenierjaguen@gmail.com
 - Accompagnée de **la photocopie de votre pièce d'identité**, (pour la carte nationale d'identité, photocopie recto verso obligatoire).
2. Acquitter le prix de participation par CB sur notre site sécurisé <https://www.comitefetesstjacut.bzh/>

Ou

- Envoyer ou déposer l'attestation signée, la photocopie de la pièce d'identité et votre règlement par chèque à :

Comité des Fêtes
Mairie
3 Rue du Châtelet
22750 St Jacut de la Mer

Deux permanences vous sont proposées de 17h30 à 19h00 les :

- Mardi 9 juin,
- Mardi 23 juin.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez nous adresser un mail à:

- videgrenierjaguen@gmail.com,

Ou laisser un message au :

- 07 69 62 99 31

Le Bureau

Destinée aux particuliers souhaitant participer aux manifestations dites « brocantes ou vide greniers » organisées dans le département des Côtes D'Armor en vue de la vente ou d'échange d'objets mobiliers usagés dans la limite de deux participations par An ;

Le non-respect de cette limite pourra entraîner, à l'encontre de son auteur, des poursuites judiciaires, pour notamment, l'exercice d'un travail dissimulé, délit prévu par l'article L 324.9 du Code du Travail, puni des peines prévues par l'article L362 .3 (trois ans d'emprisonnement et 45.000€ d'amende).

Je, soussigné(e),

Adresse :

Pièce d'identité : Carte d'identité **ou** passeport à renseigner.

CNI	N°
Passeport	N°

Mail :

Téléphone :

Sollicite mon inscription au(x) vide-greniers organisé(s)

Le 26 juillet	<input type="checkbox"/>	Le 16 août	<input type="checkbox"/>
---------------	--------------------------	------------	--------------------------

À Saint Jacut de la Mer par le Comité des Fêtes.

Et déclare sur l'honneur pour l'année 2025:

- Qu'il s'agit de ma première participation
- Qu'il s'agit de mes 2 premières participations
- D'avoir déjà participé une première fois.

1 ^{ère} manifestation	Nombre de mètres à 3,50 €	ml	Montant	
2 ^{ème} manifestation	Nombre de mètres à 3,50 €	ml	Montant	

- **Minimum 2 mètres linéaires par manifestation**

À

Le.....

Signature